

# Compte-rendu du Conseil municipal de Condé-en-Normandie

## Lundi 9 avril 2018 – 20 heures 30

---

**Etaient présents** : Mme Desquesne, MM. Daligault, Mèche, Mme Mourocq, M. Frappy, Mme Bouclier, MM. Gascouin, Billard Patrick, Anckaert, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Blandeau, Colin-Martin, Collibeaux, Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lenepveu, Lepad, M. Maheu, Mme Morice, MM. Pastor, Planchon et Mme Rolland.

**Ont donné pouvoir** : Mme Bouillard à Mme Mourocq, Mme Cailly à Mme Desquesne, M. Dujardin à Mme Morice, Mme Roelandt à M. Pastor

**Absents** : MM. Lahaye et Vasthier.

---

Madame le Maire ouvre la séance. Xavier ANCKAERT est désigné secrétaire. Le quorum est atteint.

Mme le Maire informe l'assemblée de la présence de Mme Anne Pelet, nouvelle directrice générale des services et laisse cette dernière se présenter.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2018**

Valérie Desquesne demande à l'assemblée, l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2018.

A l'unanimité, l'assemblée approuve ce procès-verbal.

### **1. Règlement intérieur du conseil municipal**

Jean-Michel Pastor précise que conformément à l'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Le groupe de travail chargé de proposer le dit règlement s'est réuni plusieurs fois et a abouti à la rédaction du document présenté.

Mme le Maire rappelle que l'ensemble des élus a reçu ce document, elle suggère à Jean-Michel Pastor d'annoncer chaque article afin de permettre à chaque élu d'intervenir si besoin pour apporter des éventuels changements.

Ainsi il y a lieu de modifier les articles suivants :

#### **Chapitre 1 - Article 1**

Jean Elisabeth explique qu'il y a lieu d'ajouter à cet article le point suivant :

« Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances ».

Valérie Desquesne précise que le conseil se réunit dans les anciens locaux de l'ex intercom et qu'il était donc nécessaire de le préciser dans le règlement.

#### **Chapitre 2 - Article 7**

En fin de paragraphe, il est précisé « le directeur général des services de la mairie assiste de plein droit aux séances des commissions, le secrétariat en étant assuré par des fonctionnaires municipaux désignés par lui et ce, entre 9h et 19h, ce dernier horaire étant la fin de la séance ».

Patrice Mèche propose de supprimer ce texte, étant précisé que la présence d'un fonctionnaire n'est pas obligatoire et les horaires de séances sont parfois différents en fonction de l'ordre du jour.

#### **Chapitre 2 - Article 11**

2<sup>ème</sup> paragraphe, Valérie Desquesne rappelle à Patrice Mèche son souhait de modifier le passage suivant : « commune nouvelle domiciliés dans leur commune déléguée respective » par « le comité consultatif est composé des élus de la commune déléguée, et des habitants, volontaires et bénévoles »

## Chapitre 5 – Article 27

Jean-Michel Pastor précise qu'il s'agit de compte-rendu et non de « Procès-verbal ».  
Il y a lieu de supprimer l'article 27, ce qui modifie la numérotation des articles suivants.

## Chapitre 6 – Article 28

« Mise à disposition de locaux aux conseillers municipaux ». Monsieur Pastor précise que cet article a été ajouté compte tenu du contexte politique de la dernière élection et conformément à la loi.

## Chapitre 6 - Article 29 - Bulletin d'information

Un espace de publication sera réservé à la minorité.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au règlement intérieur et se prononce favorablement sur ce dernier.

## **2. Création du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » (SPANC)**

Patrice mèche rappelle l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant modification des compétences intercommunales dans lesquelles n'apparaît plus le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),

Vu la conséquence de cet arrêté qui impose aux communes de l'ancien territoire de l'Intercom du Pays de Condé et de la Druance de reprendre la compétence du contrôle, de la réhabilitation et de l'entretien des installations,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la création de ce budget annexe.

## **3. Réhabilitation d'assainissements non collectifs – demande de subvention**

Xavier Anckaert rappelle l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant modification des compétences intercommunales dans lesquelles n'apparaît plus le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),

Vu la conséquence de cet arrêté qui impose aux communes de l'ancien territoire de l'Intercom du Pays de Condé et de la Druance de reprendre la compétence du contrôle, de la réhabilitation et de l'entretien des installations,

Vu le 4ème programme de réhabilitation des assainissements non collectifs subventionnés par l'agence de l'Eau Seine Normandie, lancé par l'intercom en septembre 2017,

Il est demandé à la commune de Condé-en-Normandie de reprendre la partie qui lui incombe au regard des volontaires situés sur son territoire, la commune servant de relais technique, administratif et financier.

Mme le Maire précise que cette délibération fait suite à la décision d'arrêt de l'intercom de la Vire au Noireau et permettra de procéder à la continuité des dossiers déjà engagés.

Patrick Beauquesne s'interroge sur la durée d'intervention.

Mme le Maire explique que l'on parle uniquement de la réhabilitation. Actuellement, il reste 38 dossiers en cours. A partir de 2019, l'agence de l'Eau Seine Normandie ne financera plus les dossiers de réhabilitation. De ce fait, nous arrêterons aussi cette activité.

Patrick Beauquesne demande ce qui se passera pour les particuliers dont l'installation est non conforme.

Valérie Desquesne précise que la compétence diagnostic sera toujours obligatoire jusqu'à son retour à l'intercom de la Vire au Noireau. C'est pourquoi, les dossiers non-conformes pourront être suivis par les collectivités concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à :

- solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- signer tout document y afférent

#### **4. Demande de subventions – Etat / Région / Département**

##### **Subventions DSIL / DETR / Région**

Valérie Desquesne expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2018 fixant les catégories d'opérations éligibles et les taux de subvention appliqués à la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux (DETR),  
Dans le cadre de sa politique d'investissement, la Municipalité souhaite réaliser les travaux suivants pour 2018 :

- a) **Création d'un office du commerce et de l'artisanat**
- b) **Rénovation du gymnase Robert Gossart**
- c) **Mise en accessibilité des établissements communaux recevant du public (cf tableau),**
- d) **Travaux de voirie (cf tableau),**

Ces travaux s'inscrivent dans la catégorie d'investissements subventionnables.

##### **a) Création d'un office du commerce et de l'artisanat**

Le commerce et l'artisanat connaissent certaines difficultés sur le bassin Condéen, depuis plusieurs années. La municipalité de Condé-en-Normandie souhaite agir pour faire face à cette situation.

Ainsi, elle a identifié les enjeux suivants :

- Le développement du tissu commercial et artisanal sur Condé-en-Normandie,
- Le maintien et la création d'emplois,
- Une offre alternative entre les pôles commerciaux de Caen et Flers.

Pour répondre à ces enjeux, la municipalité de Condé-en-Normandie envisage la création d'un office du commerce et de l'artisanat selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes prévisionnelles (HT)		
Nature	Montant HT en €	Source de financement	Montant HT en €	Taux (en %)
Achat/Travaux	93 280	Etat – DETR/DSIL	20 000	21.18
Équipement	1 168	Conseil Régional	15 000	18.87
		Autofinancement	59 448	62.95
Total	94 448	Total	94 448	100.00

Patrick Beauquesne explique que ce qui le gêne, c'est le manque d'investissement personnel des commerçants.

Mme le maire précise que les commerçants ont été conviés à une réunion en Mairie sur l'attractivité du territoire. Ce projet a été proposé. Les élus doivent travailler main dans la main avec les commerçants et les artisans. Elle précise que lors de cette réunion, un bon nombre était absent mais dès le lendemain de cette réunion, certains avaient pris contact afin d'adhérer à ce projet qui est différent de l'UCIA.

Micheline Morice fait savoir que Monsieur Dujardin, absent ce jour, demande la communication des dossiers.

Valérie Desquesne rappelle à Mme Morice que M. Dujardin fait partie de la commission attractivité et que ces projets ont été présentés et discutés. Etant absent lors des 2 dernières réunions, il a toutefois la possibilité de les consulter en Mairie.

Mme Blandeau demande si cet office de commerce sera un lieu d'échanges.

Valérie Desquesne précise qu'un agent sera présent pour renseigner et accompagner les commerçants et artisans. Elle souligne qu'aujourd'hui, il n'existe pas d'office du commerce et de l'artisanat et que ce projet sera novateur pour la commune de Condé-en-Normandie.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Accepte le principe de réalisation de ces travaux ;
- ✓ approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- ✓ autorise Mme le maire à solliciter l'Etat et la région au titre de la DETR et DSIL,
- ✓ autorise Mme le maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

## b) Rénovation du gymnase Robert Gossart

Construit en 1982 pour répondre aux besoins des écoles et de quelques associations, le gymnase Robert Gossart accueille aujourd'hui de nombreuses pratiques sportives.

Le bâtiment est utilisé tous les jours de l'année. Le taux haut niveau d'usage a accéléré son usure qui nécessite une rénovation pour s'assurer un service de qualité en toute sécurité. Ce bâtiment a besoin de rénovation de la toiture, des gradins, de peinture et isolation. Les travaux de réhabilitation sont nécessaires pour garantir de bonnes conditions de pratiques sportives.

Dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local et pour les projets cités ci-dessus, la commune de Condé-en-Normandie est éligible à un financement.

Ces projets sont inscrits dans le contrat de ruralité de l'intercom de la Vire au Noireau.

Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes prévisionnelles (HT)		
Nature	Montant HT en €	Source de financement	Montant HT en €	Taux (en %)
Travaux	171 643	Etat – DETR/DSIL	30 295	17.65
		Conseil Régional	51 493	30.00
		Conseil Départemental	50 480	29.41
		Autofinancement	39 375	22.94
Total	171 643	Total	171 643	100.00

Valérie Desquesne rappelle qu'il s'agit de la rénovation de la toiture.

Patrick Beauquesne confirme que ce bâtiment doit être rénové mais s'interroge sur les autres bâtiments, notamment la médiathèque et la crèche suédoise.

Valérie Desquesne explique qu'effectivement, il était prévu de rénover la toiture (désamiantage), et d'installer des panneaux solaires à la médiathèque. Ces travaux devaient être financés par le TEPCV. Cependant, les études n'ayant pas été lancées à temps faute de concertation. Le financement n'a pas pu être obtenu. Ce projet n'est pas oublié, des aides possibles sont en train d'être étudiées.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Accepte le principe de réalisation de ces travaux ;
- ✓ approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- ✓ autorise Mme le maire à solliciter l'Etat et la région au titre de la DETR et DSIL,
- ✓ autorise Mme le maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

## c) Mise en accessibilité des établissements communaux recevant du public

Mme le Maire présente le plan de financement.

Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes prévisionnelles (HT)	
Nature	Montant HT en €	Source de financement	Montant HT en €
Travaux	135 750	Etat – DETR/DSIL	54 300
		Autofinancement	81 450
Total	135 750	Total	135 750

Aline Blandeau demande des précisions sur le document en annexe récapitulant les travaux à effectuer par site. Que signifie la colonne « Nombre d'écarts » ?

Mme le Maire précise que lors des diagnostics, il a été recensé des non-conformités par rapport à l'accessibilité. Ce sont ces non-conformités que représentent les écarts.

Sylvain Gascouin ajoute que ces travaux sont liés à la sécurité des bâtiments et sont donc obligatoires. Un plan pluriannuel est établi sur 9 ans. Les travaux n'ayant pas eu lieu en 2016 et 2017, la totalité des 3 années doit être réalisés en 2018.

Aline Blandeau s'interroge sur la présence du domaine de Pontécoulant au regard des autres sites.

Mme le Maire explique que nous sommes conventionnés avec le Département. Les travaux seront effectués par la collectivité mais subventionnés par le département, propriétaire des murs.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Accepte le principe de réalisation de ces travaux ;
- ✓ approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- ✓ autorise Mme le maire à solliciter l'Etat et la région au titre de la DETR et DSIL,
- ✓ autorise Mme le maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

#### **d) Travaux de voirie**

Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes prévisionnelles (HT)	
Nature	Montant HT en €	Source de financement	Montant HT en €
Travaux	113 754.50	Etat – DETR/DSIL	45 501.80
		Autofinancement	68 252.70
Total	113 754.50	Total	113 754.50

Patrick Beauquesne demande si dans cette enveloppe, ait pris les travaux de voirie non subventionnables.

Patrick Billard précise que dans cette enveloppe n'apparaissent que les travaux de voirie subventionnés.

Mme le Maire précise qu'un arbitrage budgétaire devra être fait si un besoin apparaît car la baisse de l'enveloppe voirie s'explique par l'obligation de réaliser les travaux de mise en accessibilité.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Accepte le principe de réalisation de ces travaux ;
- ✓ approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- ✓ autorise Mme le maire à solliciter l'Etat et la région au titre de la DETR et DSIL,
- ✓ autorise Mme le maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

#### **5. Etude pour la revitalisation du centre-bourg de la commune déléguée de Condé-sur-Noireau**

Jean-Daniel Goudier rappelle que dans le cadre du contrat de territoire 2017-2021 a été fléché le projet de revitalisation du centre-bourg.

Madame le Maire propose de déposer le dossier relatif à l'étude auprès de la région au regard du plan de financement prévisionnel suivant :

Montant total HT : 30 000 €  
Subvention Région : 15 000 €  
Autofinancement : 15 000 €

Mme Morice signale que Monsieur Dujardin, absent ce jour, demande la communication de ce dossier.

Mme le Maire informe à nouveau que ce dossier est consultable en mairie et qu'à ce jour, seul le cahier des charges est réalisé.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ Accepte le principe de réalisation de ces travaux ;
- ✓ approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- ✓ autorise Mme le maire à solliciter la région,
- ✓ autorise Mme le maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

#### **6. Mise à jour du tableau des effectifs**

Nathalie Collibeaux expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre d'un avancement de grade et du recrutement, par voie de mutation, du directeur des Services Techniques, il y a lieu de créer et supprimer les postes suivants :

### Créations de postes :

- ✓ 1 Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe – à temps complet,
- ✓ 1 Technicien – à temps complet,

### Suppression de poste

- ✓ 1 Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe – à temps complet,
- ✓ 1 adjoint administratif – temps non complet – 28/35<sup>ème</sup>

Valérie Desquesne explique que la création de poste est liée à la réussite d'un examen et félicite l'agent concerné.

Concernant le poste de technicien, il est lié à l'embauche du DST.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la création et la suppression des postes mentionnés ci-dessus.

## **7. Adhésion à Normandie attractivité**

Normandie attractivité est une association impulsée par la Région Normandie. Ses objectifs sont de fédérer les normands et de faire rayonner la Normandie à l'international en tant que « Région-Monde ».

### **Outils de Normandie Attractivité :**

- une marque de territoire, pour donner au territoire la puissance d'une marque, en faisant de sa notoriété déjà existante un levier pour rayonner.
- Des rencontres régulières au sein des réseaux : ateliers guide de marque pour les partenaires, afterworks attractivité pour ceux qui sont intéressés, « place des Normands » pour les ambassadeurs.
- Des articles, des vidéos, bientôt des photos, montrant la Normandie sous l'angle de la ligne éditoriale « Région-Monde », produits par Normandie Attractivité et libres de droit pour ses partenaires.
- Des canaux de diffusion pour les contenus produits : réseaux sociaux, relations presse, newsletter aux partenaires et ambassadeurs...

### **Actions proposées en direction des collectivités :**

- La collectivité peut bénéficier de la marque Normandie : participation à un atelier sur la marque, pour s'approprier la ligne éditoriale, la philosophie de la marque et apprendre à utiliser les marqueurs ; utilisation de la marque sur ses supports de communication et ceux de ses organismes associés.
- La collectivité est invitée à participer aux rencontres organisées pour ses partenaires (soirées partenaires et ambassadeurs, notamment).
- La collectivité reçoit la newsletter de Normandie Attractivité, mais aussi des propositions exclusives issues des autres partenaires.
- Les organismes dépendant des collectivités (régies ou DSP) sont autorisés à porter la marque Normandie.
- La collectivité peut orienter Normandie Attractivité vers les belles histoires à raconter sur son territoire : entreprises, initiatives innovantes, ambassadeurs...méritant une audience nationale ou internationale. Normandie Attractivité sélectionne des sujets puis réalise des articles et des vidéos qui sont ensuite libres de droit pour les partenaires et peuvent être exploités par la collectivité.
- Normandie Attractivité crée le réseau des acteurs du marketing territorial en Normandie. Elle réunit les techniciens ou élus dédiés à cette mission au sein des collectivités partenaires dans un comité consultatif des collectivités permettant de faire remonter des informations et favorisant les échanges d'expérience.
- Normandie Attractivité propose une fois par an à ce réseau une rencontre avec un spécialiste national du marketing territorial, pour une présentation et des échanges autour de cette discipline (thème précis, grands enjeux, exemples de réussites...).
- Normandie Attractivité souhaite organiser une mise en lumière annuelle des meilleures actions de marketing territorial des collectivités à travers un concours ouvert aux partenaires. Les lauréats auraient une possibilité de mettre en avant leurs actions, créant ainsi une émulation dans la région.

### **Montant de l'adhésion :**

- La cotisation est progressive et dépend du statut et du nombre d'habitants de la collectivité. Pour la commune de Condé-en-Normandie dont la population est comprise entre 1000 et 10 000 habitants le montant de l'adhésion est de **500 €/an**.

Valérie Desquesne explique que cela va dans le sens de la création de l'office du commerce et de l'artisanat.

Possibilité d'utiliser le logo de la région. C'est un partenariat qui permettra de bénéficier de formation pour la création de notre office.

Jean Michel Pastor demande la signification du mot « after work »

Valérie Desquesne interprète cet anglicisme comme action menée après le travail.

Claire Colin-Martin demande si nous avons suffisamment de recul ?

Mme le Maire informe que ce service de la Région est nouveau et de ce fait il n'y a aucun retour sur ce service. Pour information, l'intercom de la Vire au Noireau a décidé d'y adhérer. La commune serait la 1<sup>ère</sup> à le faire.

Aline Blandeau demande la durée de l'engagement.

Mme le Maire répond qu'il s'agit d'une adhésion annuelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Autorise Mme le Maire ou son représentant à adhérer à Normandie Attractivité,
- ✓ approuve le versement de la cotisation correspondante,
- ✓ autorise l'inscription des crédits correspondants au budget principal,
- ✓ autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

## **8. Acquisition d'un bien immobilier pour la création d'un office du commerce et de l'artisanat**

Dans le cadre de la création d'un office du commerce et de l'artisanat, la municipalité de Condé-en-Normandie souhaite acquérir un bien immobilier situé 27 avenue de Verdun, appartenant à Mesdames Levigneron et Sevestre, pour la somme de 70 000 € net.

Valérie Desquesne explique que la commune avait pressentie comme lieu, un commerce situé dans le quartier St Sauveur mais ce dernier venait d'être acheté.

Le local appartenant à Mmes Levigneron et Sevestre possède une façade intéressante. Elle précise qu'à ce projet soit associé l'office du tourisme. L'axe central est donc très intéressant et cela permettra d'être plus visible. Mmes Levigneron et Sevestre ont accepté l'idée et ont répondu favorablement à ce projet.

Aline Blandeau demande si d'autres solutions ont été étudiées.

Mme le Maire répond que d'autres locaux avaient été visités mais ne correspondaient pas à nos attentes.

Aline Blandeau demande pourquoi le local accueillant l'enseigne « Texti » n'a pas été choisi et souligne qu'à son avis le local Levigneron/Sevestre n'est pas accessible.

Mme le Maire explique que le local «Texti » est beaucoup trop grand.

Concernant le local de Mmes Levigneron/Sevestre, le sous-sol accueillera les réunions ou les sessions de formation futures.

Micheline Morice et Aline Blandeau estiment que le prix est trop excessif.

Le conseil municipal, à la majorité dont 3 oppositions (Micheline Morice, Patrick Dujardin (pouvoir donné à Mme Morice) et Aline Blandeau, autorise :

- ✓ L'achat de ce bien pour la somme de 70 000 €,
- ✓ Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié s'y référant.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire remercie le Conseil et lève la séance à 21h54.

Pour copie conforme,  
à Condé-en-Normandie  
le 10 avril 2018.

Valérie DESQUESNE  
Maire de Condé-en-Normandie.



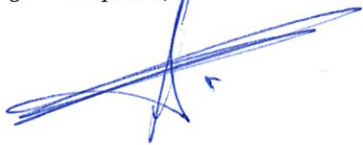
Approuvé au Conseil Municipal du : 16 AVR. 2018

# Compte-rendu du conseil municipal du 9 avril 2018

- Approuvé le 16 avril 2018 -

ANCKAERT Xavier

Signe également pour : /



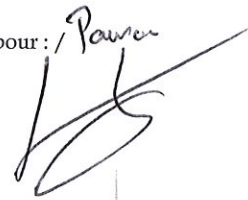
BEAUQUESNE Patrick

Signe également pour : /



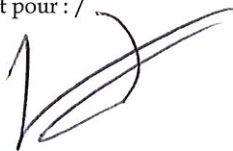
BILLARD Pascal

Signe également pour : / *Pascal*



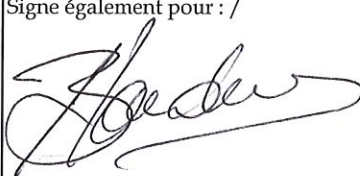
BILLARD Patrick

Signe également pour : /



BLANDEAU Aline

Signe également pour : /



BOUCLIER Henriette

Signe également pour : /



BOUILLARD Nathalie

Pouvoir donné à : Mme Mourcq



CAILLY Catherine

Pouvoir donné à : Mme Desquesne



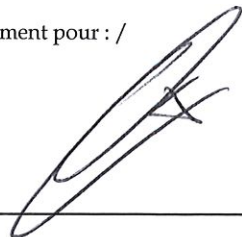
COLIN-MARTIN Claire

Signe également pour : /



COLLIBEAUX Nathalie

Signe également pour : /



DALIGAULT Pascal

Signe également pour : /



DESQUESNE Valérie

Signe également pour : Mme Cailly



DUJARDIN Patrick

Pouvoir donné à : Mme Morice



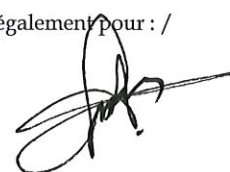
DUQUESNE Florence

Signe également pour : Mme Lair



ELISABETH Jean

Signe également pour : /





FRAPPY Frédéric

Signe également pour : /



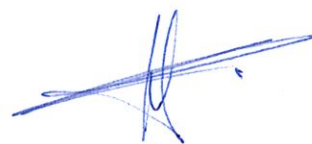
GASCOUIN Sylvain

Signe également pour : /



GAUQUELIN Christian

Signe également pour : / Pouvoir



GOUDIER Jean-Daniel

Signe également pour : /



LAHAYE Samuel

Signe également pour : /

LAIR Brigitte

Signe également pour : /



LEMERAY Najat

Signe également pour : /




LENEPVEU Yveline

Signe également pour : /



LEPAN Magali

Signe également pour : /



MAHEU Boris

Signe également pour : /



MECHE Patrice

Signe également pour : /



MORICE Micheline

Signe également pour : M. Dujardin



MOUROCQ Angélique

Signe également pour : Mme Bouillard



PASTOR Jean-Michel

Signe également pour : Mme Roelandt



PLANCHON Daniel

Signe également pour : /



ROELANDT Anne

Pouvoir donné à : M. Pastor



ROLLAND Céline

Signe également pour : /



VASTHIER Pascal

Signe également pour : /

